

Coopération franco-allemande 2.0

Potentiels et perspectives de réalisation du Traité d'Aix-La-Chapelle et de l'Accord parlementaire franco-allemand

Avec l'accord parlementaire entre l'Assemblée nationale et le Bundestag, annoncé le 22 janvier 2018, et le Traité d'Aix-La-Chapelle, que le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel ont signé le 22 janvier 2019, les bases contractuelles de la coopération franco-allemande ont été nettement élargies. Pour la première fois dans l'histoire des deux pays, il y a un accord de coopération régulière entre les deux parlements. A travers l'Assemblée parlementaire commune, la coopération franco-allemande sera légitimée de manière démocratique et accompagnée plus fortement que par le passé. Le Traité d'Aix-La-Chapelle vise à donner une base contractuelle aux changements qui ont lieu depuis le Traité de l'Élysée de 1963 et il exprime la volonté de porter la coopération franco-allemande à une nouvelle échelle.

La XXXV^e conférence annuelle du dfi se consacre à ces avancées, évalue leur potentiel et analyse de concrètes perspectives de réalisation liées aux nouveaux accords. Avec d'importants acteurs français et allemands issus de la science appliquée, de la politique, de l'administration, de l'économie, de la coopération transfrontalière et de la société civile, des perspectives de coopération concrètes seront identifiées et discutées au cours de cet événement. Il s'agit de développer des propositions à court et moyen terme qui sont orientées vers les réels besoins, ayant une réelle valeur ajoutée pour les citoyens et renforçant la capacité commune d'action.

Trois thèmes seront ainsi au cœur de la conférence :

I. **Evaluation des derniers accords sur fond de développement de la coopération franco-allemande et européenne**

- Quelle importance ont les deux initiatives ? Dans quelle mesure vont-elles au-delà des instruments de coopération existants ? Le Traité d'Aix-La-Chapelle est-il plus qu'un « chef d'œuvre de déclaration d'intentions » (Sigmar Gabriel) ?
- Quel lien ces approches, visant à renforcer les relations bilatérales, ont-elles avec la coopération européenne ? Dans quelle mesure peuvent-elles promouvoir l'intégration européenne, la perturber ou l'influencer, par exemple, en favorisant l'émergence d'une Europe « du noyau dur » ?

II. **Perspectives de réalisation dans les domaines politiques centraux du Traité d'Aix-La-Chapelle**

Approfondissement de la coopération dans les questions de défense

- Dans quels domaines l'Allemagne et la France peuvent-elles développer des programmes communs de défense ? À travers quelles mesures les coopérations dans l'industrie de l'armement peuvent-elles être renforcées ?
- Quel rôle le Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité, en tant qu'organe de pilotage politique, peut-il jouer dans la coopération ? Comment se déroule la coordination avec les initiatives de défense européennes ?

Réalisation d'un espace économique commun

- Quelles barrières et difficultés subsistent pour les entreprises françaises et allemandes dans le pays de l'autre ? À travers quelles mesures les barrières dans le domaine de la prestation transfrontalière de services peuvent-elles être surmontées ?
- Dans quels domaines de réels progrès dans l'harmonisation du droit des entreprises peuvent-ils être réalisés à moyen terme ?
- Quels liens les initiatives ont-elles pour le marché intérieur européen et pour d'éventuels processus de convergence dans le cadre de l'union monétaire ?

Renforcement de la coopération transfrontalière et dans le domaine de la société civile

- Que peut provoquer un nouveau comité dans la planification des stratégies communes ? Par quels mécanismes, moyens, processus et structures la coopération transfrontalière peut-elle être plus efficace et performante ?
- Dans quels domaines et sous quelles conditions les dérogations juridiques, devenues possibles avec le Traité d'Aix-La-Chapelle, peuvent-elles faciliter et approfondir la coopération ?
- Par quelles formes de promotion et de soutien financiers les structures de la société civile de coopération franco-allemande peuvent-elles être renforcées ?

III. Potentiels et défis de la coopération parlementaire

- Quels défis particuliers apparaissent lors de la coopération parlementaire ? Comment différentes commissions et groupes parlementaires peuvent-ils être représentés et coordonnés ?
- Comment le travail des deux parlements peut-il être renforcé, en particulier en vue de la transposition concertée de directives européennes et d'une harmonisation plus forte du droit national ?
- Comment les deux parlements peuvent-ils s'investir de manière efficace dans la coopération franco-allemande ? Comment le bureau de l'Assemblée commune peut-il être inclus dans la coopération entre les gouvernements ?

Le forfait pour la conférence est de 140€ (1 nuitée, frais de la conférence et repas).

Les intervenants sont invités par le dfi.

Un programme détaillé vous sera transmis en temps voulu.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au dfi :

Valérie Lejeune, E-Mail: lejeune@dfi.de, Tel. + 49 7141 / 93 03 14, Fax + 49 7141 / 93 03 50

Deutsch-Französisches Institut · Asperger Str. 34 · D - 71634 Ludwigsburg